



<p>Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération Centre Interministériel de Gestion des Ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts (CEIGIPEF) 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p> <p>Ministère de la Transition Ecologique Secrétariat Général Direction des Ressources Humaines Service de gestion Arche Sud 92055 PARIS-LA-DEFENSE 0140816257</p>	<p>Note de service</p> <p>SG/SRH/SDCAR/2020-634</p> <p>15/10/2020</p>
--	--

Date de mise en application : 15/10/2020

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 15/01/2021

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 5

Objet : Proposition d'avancement de grade des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts au titre de l'année 2021.

Destinataires d'exécution

Mme et MM les préfets de régions : DREAL, DRIAAF, DRIEA, DRIEE, DRIHL
Mme et MM les préfets de départements : directeurs départementaux interministériels
Ministère de la Transition Ecologique et solidaire : Mme la secrétaire générale, M. le Vice-Président du CGEDD, Mmes et MM les DG, les Directeurs et chefs de service d'administration centrale, Mmes et MM les chefs de service déconcentrés, Mmes et MM les chefs de service à compétence nationale, Mmes et MM. les directeurs généraux des établissements publics
MAA : Mme la Secrétaire générale, M. le Vice-président du CGAAER, Mmes et MM les

directeurs généraux, les directeurs et chefs de service d'administration centrale, Mmes et MM. les chefs de services déconcentrés, Mmes et MM. les chefs de service à compétence nationale, Mmes et MM. les directeurs généraux des établissements publics,
Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Justice, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
Ministère des Armées, Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales
Ministère des Solidarités de la Santé, Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance,
Ministère de la Culture, Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion
Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, Ministère de la Transformation de la Fonction Publique, Ministère de la Mer
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Ministère des Outre-Mer, Ministère des Sports

Résumé :



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 15/10/2020

Secrétariats généraux

Les ministres

à

**Destinataires
in fine**

Objet : Propositions d'avancement de grade des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts au titre de l'année 2021

PJ : 5 annexes

La présente instruction porte sur les propositions d'avancement de grade au titre de l'année 2021 pour les promotions dans les grades d'ingénieur en chef et d'ingénieur général de classe normale des ponts, des eaux et des forêts, du ministère chargé de la transition écologique et du ministère chargé de l'agriculture.

En particulier, l'annexe I de cette instruction rappelle, d'une part, les critères statutaires de promouvabilité et les lignes directrices de gestion portant sur les parcours professionnels et les promotions, arrêtées après avis deux comités techniques, à prendre en compte pour l'établissement des tableaux de promotion 2021 et, d'autre part, la procédure et le calendrier de recueil des propositions des chefs de service.

Nous vous rappelons que vos propositions feront l'objet d'un interclassement par les réseaux d'harmonisation des deux ministères.

Nous vous demandons d'établir vos propositions d'avancement pour les ingénieurs relevant de votre autorité sur la base des formulaires joints en annexe et en respectant strictement le calendrier arrêté et les termes la présente. La date limite de réception des propositions des chefs de service aux responsables d'harmonisation est fixée au 27 novembre 2020.

Pour la ministre et par délégation
Le directeur des ressources humaines

Pour le ministre et par délégation
Le Secrétaire général adjoint

Signé

Jacques CLEMENT

Signé

Philippe MERILLON

LISTE DES ANNEXES

Annexe I : Propositions d'avancement de grade des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts

Annexe II : Formulaire proposition d'avancement de grade dans le corps des IPEF

Annexe III : Tableau récapitulatif des propositions d'avancement au grade d'ICPEF ou d'IGPEF CN

Annexe IV : Responsables d'harmonisation aux MTE/MCT/MM

Annexe V : Responsables d'harmonisation au MAA

LISTE DES DESTINATAIRES

- Madame et Messieurs les préfets de régions
 - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
 - Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
 - Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile de France
 - Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile de France
 - Direction régionale et interdépartementale de l'habitat et du logement d'Ile de France
- Madame et Messieurs les préfets de départements
 - Directeurs départementaux interministériels
 - Ministères de la Transition écologique, de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, de la mer
 - Madame la Secrétaire générale,
 - Monsieur le Vice-président du conseil général de l'environnement et développement durable,
 - Mesdames et Messieurs les directeurs généraux, les directeurs et chefs de service d'administration centrale,
 - Mesdames et Messieurs les chefs de services déconcentrés,
 - Mesdames et messieurs les chefs de service à compétence nationale,
 - Mesdames et messieurs les directeurs généraux des établissements publics.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
 - Madame la Secrétaire générale,
 - Monsieur le Vice-président du conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux,
 - Mesdames et Messieurs les directeurs généraux, les directeurs et chefs de service d'administration centrale,
 - Mesdames et Messieurs les chefs de services déconcentrés,
 - Mesdames et Messieurs les chefs de service à compétence nationale,
 - Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des établissements publics.
- Autres ministères
 - Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères,
 - Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports,
 - Ministère de la Justice,
 - Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques,
 - Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance,
 - Ministère des Solidarités et de la Santé,
 - Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion,
 - Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
 - Ministère de l'Intérieur,
 - Ministère de la Mer
 - Ministère des Outre-Mer,
 - Ministère des Armées,
 - Ministère de la Culture.

ANNEXE I

PROPOSITION D'AVANCEMENT DE GRADE DES INGENIEURS DES PONTS, DES EAUX ET DES FORETS

**Tableau d'avancement 2021
aux grades d'ingénieur en chef et d'ingénieur général de classe normale¹**

I - Texte de référence et critères

➤ **les promotions au grade d'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts**

Peuvent être nommés au grade d'ingénieur en chef les ingénieurs comptant, en position d'activité ou de détachement, au moins six années de services à compter de leur titularisation dans le grade d'ingénieur des ponts, des eaux et des forêts. Peuvent également être nommés ingénieur en chef, les ingénieurs ayant au moins trois ans d'ancienneté dans le 10^{ème} échelon de leur grade. La promotion « pivot » est la suivante : 11 ans après titularisation pour la voie externe, 9 ans pour la voie interne, 7 ans ou 5 ans au 10^e échelon (minimum 5 ans après la titularisation) pour la voie de la liste d'aptitude.

➤ **les promotions au grade d'ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de classe normale**

Peuvent être nommés au grade d'ingénieur général de classe normale les ingénieurs en chef ayant atteint le 5^{ème} échelon de leur grade depuis au moins un an et comptant au moins quinze années de services en qualité de fonctionnaire de l'État en position d'activité ou de détachement, dont sept au moins dans le grade d'ingénieur en chef ou en qualité de directeur d'administration centrale. La promotion « pivot » est la suivante : 27 ans après titularisation pour la voie externe, 22 ans pour la voie interne, 18 ans pour la voie de la liste d'aptitude.

Voir les lignes directrices de gestion des MTE/MCTRCT/MM et du MAA

lien : [lignes directrices de gestion MTE/MCT/MM](#)

lien : [lignes directrices de gestion MAA](#)

II – Procédure de recueil des propositions d'avancement

1 – Proposition formulée par le chef de service

Les propositions d'avancement de grade sont établies par le chef de service (ou l'autorité d'emploi pour les IPEF affectés en dehors des ministères en charge du développement durable et de l'agriculture), qui constitue un dossier pour chaque agent proposé ; celui-ci est transmis au responsable d'harmonisation dont relève l'agent (cf. III.2).

Ce dossier doit être soigneusement renseigné. Il doit permettre au responsable d'harmonisation d'apprécier le parcours de l'agent et les compétences acquises, le contenu exact des missions confiées à l'agent et la nature de ses responsabilités. L'avis de synthèse doit être motivé pour permettre d'éclairer le responsable d'harmonisation sur la valeur professionnelle de l'agent proposé, sa manière de servir et son aptitude à remplir les fonctions de rang supérieur.

Ce dossier doit être transmis sous format électronique modifiable (en format .word ou .odt) afin d'en faciliter l'exploitation, et être nommé comme suit (à adapter selon le grade visé) : **IC(G)PEF_NOM_Prenom_2021**

Il contient les pièces suivantes :

- la fiche « **proposition d'avancement dans le corps des IPEF** » (établie sur la base du modèle joint en **annexe II**) en format électronique modifiable (en format .word ou .odt). Le fichier doit être nommé comme suit, à adapter selon le grade : **IC(G)PEF_NOM_Prenom_FP_2021**

- le **curriculum vitae** actualisé de l'agent proposé. Le fichier doit être nommé comme suit : **IC(G)PEF_NOM_Prenom_CV_2021**
- la **fiche de poste de l'agent proposé**. Le fichier doit être nommé comme suit : **IC(G)PEF_NOM_Prenom_FO_2021**
- l'**organigramme détaillé de la structure**, permettant d'identifier le niveau de responsabilité de l'agent. Le fichier doit être nommé comme suit : **IC(G)PEF_NOM_Prenom_ORG_2021**
- **tout autre document** jugé utile à l'instruction du dossier (ex. compte-rendu d'entretien d'évaluation professionnelle). Le fichier doit être nommé comme suit : **IC(G)PEF_NOM_Prenom_DO_2021**

Le chef de service accompagne son envoi d'un **courrier** dûment signé formalisant sa (ses) proposition (s) d'avancement d'un ou de plusieurs agents.

Cas des agents ayant fait l'objet d'une mutation : Les propositions d'avancement en faveur des intéressés devront être présentées par le chef de service dans lequel l'agent est effectivement en fonctions à la date limite de remontée des propositions. Afin de ne pas pénaliser un agent qui vient d'effectuer une mobilité, ces propositions devront être faites après consultation écrite du chef de service dont il relevait précédemment.

2 – Définition et rôle du responsable d'harmonisation :

Le **responsable d'harmonisation** s'assure que l'autorité d'emploi de l'ingénieur dispose des informations et des formulaires de proposition lui permettant d'établir ses propositions.

Les responsables d'harmonisation établissent l'interclassement des propositions pour leur secteur de compétence. Ils ont pour mission de coordonner, d'harmoniser et de classer, en lien avec les services relevant de leur compétence, les propositions de promotion.

Le responsable d'harmonisation instruit les dossiers reçus de la part des chefs de service de son secteur :

- les propositions des IPEF affectés sur un poste relevant des **MTE/MCT/MM** (ou dans une structure relevant du périmètre d'intervention de ce ministère) seront harmonisées par :
 - le réseau d'harmonisateurs du MTES/MCT (cf. **annexe IV**) ; le directeur général pour les agents affectés en administration centrale, le coordonnateur de la MIGT ou l'inspecteur général responsable d'harmonisation à titre personnel (IGRHTP) pour les autres agents.
 - le directeur général pour les agents affectés en administration centrale, le coordonnateur de la MIGT ou l'inspecteur général responsable d'harmonisation à titre personnel (IGRHTP) pour les autres agents.

L'harmonisation conduite avant arbitrage par les secrétaires généraux est assurée par un collectif de 6 IGRH référents en appui à la DRH (cf. annexe IV). Ce collectif constitue un pôle ressource pour accompagner les responsables d'harmonisation.

- les propositions des IPEF affectés sur un poste relevant du **MAA** (ou dans une structure relevant du périmètre d'intervention de ce ministère) seront harmonisées par le réseau d'appui aux personnes et structures (RAPS) du MAA. Elles seront ainsi transmises au correspondant IPEF de la Mission d'Appui aux Personnes et aux Structures (MAPS) territorialement compétente (cf. **annexe V**).

Pour les ingénieurs affectés **en dehors** des périmètres d'intervention de ces deux ministères, le responsable d'harmonisation compétent est celui du dernier employeur ministériel de l'agent (MAA ou MTE/MCT/MM).

Chaque responsable d'harmonisation communique au **Centre interministériel de gestion des IPEF** sous la forme de documents électroniques :

- **un état récapitulatif** des propositions retenues et non retenues par le responsable d'harmonisation (établi sur la base du modèle joint en **annexe III**). Le fichier doit être nommé comme suit, à adapter selon le grade : **2021 tableau_IC(G)PEF_nom du responsable**
- **l'ensemble des dossiers** fournis par les chefs de service relevant de son secteur, et son avis motivé pour chacun d'eux.

Pour favoriser l'élaboration de propositions prenant bien en compte l'ensemble de la carrière ainsi que les impératifs de gestion d'un corps unique, les responsables d'harmonisation des deux ministères se coordonnent dans une démarche continue de rapprochement des pratiques et de consolidation des tableaux d'avancement.

Les responsables d'harmonisation du périmètre du MAA adressent ces documents **Par mail sur une BALU dédiée : ceigipef.promotion.ipef.sg@agriculture.gouv.fr**

Le cas échéant, par un envoi papier à l'adresse suivante :

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
Secrétariat Général
Centre interministériel de gestion des IPEF
19, avenue du Maine
75732 Paris Cedex 15

Les responsables d'harmonisation du périmètre du MTE doivent déposer les dossiers exclusivement sur la plateforme Alfresco promotions IPEF.

3 – Calendrier

Date limite de réception des propositions des chefs de service par les responsables d'harmonisation	27 novembre 2020
Date limite de réception des propositions des responsables d'harmonisation par le Centre interministériel de gestion des IPEF	15 janvier 2021
Date prévisionnelle de publication des tableaux d'avancement	30 mars 2021



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

ANNEXE II

PROPOSITION D'AVANCEMENT DANS LE CORPS DES IPEF AU TITRE DE L'ANNEE 2021

AU GRADE DE (cocher) :

- Ingénieur en chef des ponts des eaux et des forêts**
- Ingénieur général des ponts des eaux et des forêts de classe normale**

Cette **fiche de proposition** constitue l'une des pièces du dossier individuel qu'adresse le chef de service au responsable d'harmonisation dont relève l'agent proposé. Elle est transmise en version .doc ou .odt et nommée comme suit (à adapter selon le grade visé) : **IC(G)PEF_NOM_Prenom_FP_2021**

1) DONNÉES ADMINISTRATIVES SUR L'AGENT

NOM :	PRÉNOM :
Date de naissance :	
Structure d'affectation :	
Fonction occupée :	

Date d'entrée dans le service public :	
Date de titularisation dans le corps des IPEF :	
Modalités d'accès dans le corps : <i>(concours externe, concours interne à caractère professionnel, concours sur titres et travaux, liste d'aptitude, examen professionnel, autres – à préciser).</i>	
Grade actuel :	Depuis le :
Échelon actuel (à la date de la proposition) :	Depuis le :

2) DESCRIPTION DU PARCOURS

Joindre un CV actualisé de l'agent, nommé comme suit (à adapter selon le grade visé) :
IC(G)PEF_NOM_Prenom_CV_2021

Diplômes détenus et année d'obtention :

Reconnaisances et qualifications particulières et année d'obtention :

Autres activités professionnelles significatives

Exemples : Participation à des missions temporaires à l'étranger, participation à des groupes de travail nationaux, à des instances nationales, etc.

3) POSTE ACTUEL

En complément de cette fiche de proposition, joindre les documents permettant d'éclairer le responsable d'harmonisation sur les compétences acquises par l'agent, le contenu exact des missions qui lui sont confiées, les responsabilités exercées, le niveau du poste occupé :

- **la fiche de poste** : fichier nommé comme suit : **IC(G)PEF_NOM_Prenom_FO_2021**
- **l'organigramme détaillé de la structure** : **IC(G)PEF_NOM_Prenom_ORG_2021**
- **tout autre document** jugé utile à l'instruction du dossier : **IC(G)PEF_NOM_Prenom_DO_2021**

Structure :

Direction / service / bureau :

Date de début :

Intitulé du poste :

Descriptif de la fonction exercée : missions, responsabilités de l'agent...

4) APPRECIATION DU CHEF DE SERVICE SUR LE MÉRITE À L'AVANCEMENT

En complément de cette fiche de proposition, joindre les documents permettant d'éclairer le responsable d'harmonisation sur l'appréciation de la valeur professionnelle de l'agent proposé (ex. compte-rendu d'évaluation professionnelle). Les documents doivent être nommés comme suit et numérotés : **IC(G)PEF_NOM_Prenom_DO_2021**

NOM et prénom de l'auteur de la proposition :

Fonction de l'auteur de la proposition :

Date de la proposition :

Appréciation :

(Qualités professionnelles de l'agent, aptitudes à exercer des fonctions d'un grade supérieur...)

Dans le cas de propositions multiples au sein de la structure :

Ordre de proposition de cet agent : /

ANNEXE III

Tableau récapitulatif des propositions d'avancement ou de nomination au grade d'ICPEF ou d'IGPEF CN

RESPONSABLE D'HARMONISATION :

PROPOSITIONS D'AVANCEMENT AU GRADE DE : Ingénieur en chef des ponts des eaux et des forêts
 Ingénieur général des ponts des eaux et des forêts de classe normale

au titre de l'année 2021

Numéro de classement	NOM et PRENOM	Date de naissance	Echelon détenu au 31.12 de l'année écoulée	Date de nomination au dit échelon	SERVICE ou STRUCTURE D'AFFECTATION	DERNIERES FONCTIONS EXERCEES

Destinataire : CEIGIPEF

ANNEXE IV

Les responsables fonctionnels au MTE/MCT/MM, au niveau central, les coordonnateurs MIGT et les IGRH

Affectation	Harmonisation tableau d'avancement au grade supérieur
Direction d'administration centrale, Secrétariat général (dont CGET) , Service technique central, CGEDD, CGDD	Responsable fonctionnel
DGAC	Responsable fonctionnel
Service déconcentré	Coordonnateur MIGT
Service déconcentré Outre-mer	Coordonnateur MIGT
CEREMA Direction siège, directions territoriales et directions techniques	CEREMA
VNF Direction siège et directions territoriales	VNF
Université Gustave Eiffel	Université Gustave Eiffel
OFB Siège et direction régionales ou inter-régionales	OFB
Météo France et CNRM	Météo France
IGN Siège et direction interrégionales	IGN
Autres établissements publics sous tutelle MTE/MCT/MM	IGRH
Service à compétences nationales (SCN) de la DGAC (SNIA et STAC)	Responsable fonctionnel
Service à compétences nationales (SCN) hors DGAC	IGRH ou responsable fonctionnel
Association dont ASCEE Et MGEN	SG
Syndicat	SG
Collectivité territoriale	Coordonnateur MIGT
Autre ministère Direction d'administration centrale	IGRH
Autre ministère service déconcentré	Coordonnateur MIGT
Etablissement public hors tutelle MTE/MCT/MM	ou IGRH

1) Les responsables fonctionnels au niveau central

1-1 : Le vice-président du Conseil général de l'environnement et du développement durable

- Conseil général de l'environnement et du développement durable

1-2 : La secrétaire générale du MTE/MCT/MM

- Tous les chefs de service d'administration centrale
- Agents sur emploi de direction de l'administration territoriale de l'État (DATE)
- Agents des cabinets ministériels
- Chefs des services déconcentrés et des services techniques à compétence nationale (DIR, STRMTG, CETU...)
- Agents détachés ou mis à disposition auprès des services du Premier ministre (y compris directeurs de DDI - SGAR et adjoints sur emplois DATE)
- Directeurs des établissements publics territorialisés : VNF, CEREMA, ANCOLS, parcs nationaux, agences de l'eau, ports, établissement publics d'aménagement, établissements publics fonciers...
- Services du Médiateur
- Tous agents mis à disposition d'associations professionnelles en lien avec le ministère
- Agents du Secrétariat général (y compris DRH/CMVRH, SPES/IFORE, SPES/DAFI, SPES/ENTE, SPSSI/CPII, Contrôle financier)
- Tous agents affectés temporairement au secrétariat général et affectations atypiques

1-3 : La commissaire générale au développement durable

- CGDD

1-4 : Le directeur général de l'énergie et du climat

- DGEC

1-5 : Le directeur général des infrastructures, des transports et de la mer

- DGITM

1-6 : Le directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature

- DGALN

1-7 : Le directeur général de la prévention des risques

- DGPR

1-8 : Le directeur général de l'aviation civile

- DGAC

1-9 : Le président directeur général de Météo-France

- Météo-France
- CNRM (Centre national de recherche météo)

1-10: Le directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière

- IGN

1-11: Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
- CEREMA

1-12: Le directeur général de Voies navigables de France
- VNF

1-13: La directrice générale de l'Université Gustave Eiffel
- Université Gustave Eiffel

1-14: Le directeur général de l'Office français de la Biodiversité
- OFB

2) Les coordonnateurs des missions d'inspection générale territoriale (MIGT)

Dans le cadre de la réforme territoriale, les MIGT ont été redéployées comme suit :

MIGT	Régions	Coordonnateur
MIGT Paris	Hauts de France Ile-de-France Normandie	Corinne ETAIX corinne.etaix@developpement-durable.gouv.fr
MIGT Rennes	Centre-Val de Loire Bretagne Pays de la Loire	Bernard ABRIAL bernard.abrial@developpement-durable.gouv.fr
MIGT Bordeaux	Nouvelle Aquitaine	Bernadette MILHERES bernadette.milheres@developpement-durable.gouv.fr
MIGT Marseille	Corse-Provence-Alpes-Côte d'Azur	Philippe GUILLARD philippe.guillard@developpement-durable.gouv.fr
MIGT Toulouse	Occitanie	Georges DESCLAUX georges.desclaux@developpement-durable.gouv.fr
MIGT Lyon	Auvergne-Rhône-Alpes Bourgogne-Franche-Comté	Monique NOVAT monique.novat@developpement-durable.gouv.fr
MIGT Metz	Grand Est	Alby SCHMITT alby.schmitt@developpement-durable.gouv.fr
MIGT Outre-Mer	Régions et collectivités d'outre-mer	Bernard BUISSON bernard.buisson@developpement-durable.gouv.fr

- Préfectures dont SDSIC
- SGAR à l'exception des cadres sur emploi DATE
- Services déconcentrés du MTE/MCT/MM dans leur zone de compétence

(DREAL, DIR, DRI, DIRM, DEAL, DTAM, DM, ...) à l'exception des directeurs et des adjoints sur emploi DATE

- Services déconcentrés interministériels (DDI) à l'exception des cadres sur emploi DATE

- Services déconcentrés de divers ministères : rectorats, directions et agences régionales

- Agents détachés, en position normale d'activité ou mis à disposition auprès des :

- collectivités territoriales et leurs groupements
- agences d'urbanisme
- établissements publics d'aménagement et foncier
- SEM, régies locales et syndicats mixtes
- parcs nationaux
- agences de l'eau
- organismes HLM
- chambres de commerce
- ports et organismes du secteur des transports maritimes ou fluviaux (CNR, CFNR,...),
- sociétés aéroportuaires (Lyon, Toulouse, Nice, Marseille, Bordeaux et Nantes) cf. art. L6322-1 à 4 codes des transports
- les grands aéroports régionaux dont la propriété est conservé par l'Etat et les aéroports décentralisés (aéroports transférés aux collectivités territoriales)
- Assistance publique, hospices civils ou CHR
- missions et compagnies d'aménagement
- réseaux de province de transports terrestres (routiers et/ou ferrés)
- SCEM de Météo-France
- COM
- organismes divers territorialisés
- chambres régionales des comptes
- délégations territoriales ONF, CELRL
- Canal Seine-Nord, Société du Grand Paris, Ile de France Mobilités (MIGT Paris), TELT (MIGT Lyon)

3) Les IGRH de secteur désignés à titre personnel

SECTEUR	HARMONISATEUR	STRUCTURE (liste non limitative)
Transports terrestres et maritimes	Michel ROSTAGNAT michel.rostagnat@developpement-durable.gouv.fr	<ul style="list-style-type: none"> • Délégation à la mer et au littoral (DML) CETU, STRMTG, CNPS à l'exception des directeurs • RFF, SNCF réseau et mobilité, RATP, Ile de France Mobilités (ex STIF), ÉPSF ARAFER (l'Autorité de régulation des activités ferroviaires) • CNT, Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques, CSMM (conseil supérieur de la marine marchande) • AFITF (Agence de financement des infrastructures de transport en France) • BEATT (Bureau enquête accident transports terrestres) et BEAM (Bureau enquête accident mer) • ENSM • Entreprises et bureaux d'études de transports implantées au niveau national • Sociétés d'autoroutes et tunnels • ENIM
Transports aériens	Thierry LEMPEREUR thierry.lempereur@developpement-durable.gouv.fr	<ul style="list-style-type: none"> • ENAC • Bureau d'enquête et d'analyses (BEA)

	durable.gouv.fr	<ul style="list-style-type: none"> • Aéroports de Paris, CNES, sociétés aéronautiques • ACNUSA
Énergie, climat et risques	<p>Agnès MOUCHARD agnes.mouchard@developpement-durable.gouv.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) • Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) • BRGM • ANSES • ANDRA, ANGDM • Industries énergétiques et organismes connexes : EDF, RTE, ENGIE, TOTAL, etc. • CRE, médiateur de l'énergie et ASN
Aménagement, logement, nature	<p>Alain WEBER a.weber@developpement-durable.gouv.fr</p> <p>Luc BEGASSAT luc.begassat@developpement-durable.gouv.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP) • DIHAL • Ministère des Armées (Service d'infrastructure de la défense) • Direction de l'immobilier de l'État (DGFIP/DIE) et représentants RRPIE en régions • Services constructeurs des ministères, Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC) et Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ ex AMOTMJ) • Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. • Ministère de l'Économie, des Finances et de la relance • Établissements publics du ministère de la culture • ANAH, ANRU, Agence qualité construction (AQC), CGLLS, EPARECA • Caisse des dépôts et consignations, SCET (sauf secteur international) • Institut des villes • Union Sociale pour l'Habitat • ICADE, Logement Français, ADOMA, Action logement, organismes logement à vocation nationale • Office national des forêts (ONF) • Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres • Muséum national d'histoire naturelle • Agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS)
Enseignement et recherche	<p>Denis PRIOU denis.priou@developpement-durable.gouv.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles (ENPC, ENTPE) et universités françaises et étrangères • Ministère de l'Éducation nationale, jeunesse et sport, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. • CEA, CERN, CNRS • IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) • CSTB • IFPEN

		<ul style="list-style-type: none"> • IFREMER, IRSTEA • ARCEP, INRIA
International	<p>Jacques LE GUILLOU jacques.le-guillou@developpement-durable.gouv.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat général aux affaires européennes • Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (administration centrale et ambassades) • États étrangers • Organismes à vocation internationale (BEI, BERD, CNUCED, OMS, UNESCO, Union européenne, CODATU, groupe Banque Mondiale, OACI, Eurocontrol, EASA, FMI, OCDE, Union pour la Méditerranée, Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme) • Agence française du développement • Cour des Comptes
Autres secteurs	<p>Christine DELCOURT christine.delcourt@developpement-durable.gouv.fr</p> <p>Christine BOUCHET christine.bouchet@developpement-durable.gouv.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Délégation économie sociale et solidaire • Assemblée nationale, Sénat • Conseil d'État, Cour de cassation • Ministères : notamment Premier ministre, agriculture (dont DPMA), Intérieur (dont DSR) travail à l'exclusion des secteurs suivants : international, services déconcentrés et services constructeurs des ministères, enseignement recherche • MCEF (mission de contrôle économique et financier) • Commissariat général à la stratégie et à la prospective • Institutions financières • CNDP • ANVAR, EUREKA • Ministère de l'Action et des Comptes publics, Ministère de l'Économie, des Finances et de la relance, (agents des services économiques, du service des affaires multilatérales et du développement et du développement et du service des affaires bilatérales et de l'internationalisation des entreprises de la DG Trésor)

4) Les IGRH référents

Christine BOUCHET christine.Bouchet@developpement-durable.gouv.fr
Georges DESCLAUX georges.desclaux@developpement-durable.gouv.fr
Corinne ETAIX corinne.etaix@developpement-durable.gouv.fr
Didier KRUGER didier.Kruger@developpement-durable.gouv.fr
Monique NOVAT monique.novat@developpement-durable.gouv.fr
Denis PRIOU denis.priou@developpement-durable.gouv.fr

ANNEXE V

Les responsables de suivi et d'harmonisation du MAA

Liste des IGAPS correspondants IPEF par inter-régions (1)

	MAPS	IGAPS	Adresse administrative
Nord Est	Hauts de France Grand Est	Vincent FAVRICHON (vincent.favrichon@agriculture.gouv.fr)	MAPS Nord-Est 18 avenue Carnot 94234 CACHAN CEDEX
Centre Est	Auvergne Rhône-Alpes Bourgogne Franche-Comté	Gilles PELURSON (gilles.pelurson@agriculture.gouv.fr)	DRAAF Auvergne Rhône-Alpes MAPS Centre Est 165 rue Garibaldi -BP 3202 69401 LYON cedex 03
Sud	Corse Occitanie Provence Alpes Côte d'Azur	François GOUSSE (francois.gousse@agriculture.gouv.fr)	DRAAF Midi-Pyrénées Languedoc- Roussillon MAPS Sud Cité administrative - Bât. E Boulevard Armand Duportal 31074 Toulouse cedex
Centre Sud Ouest	Centre Val de Loire Nouvelle Aquitaine	François BONNET (francois.bonnet01@agriculture.gouv.fr)	DRAAF Aquitaine Limousin Poitou- Charentes MAPS Centre Sud Ouest 51 rue Kieser 33077 Bordeaux cedex
Ouest	Bretagne Normandie Pays de la Loire	Marc GIRODO (marc.girodo@agriculture.gouv.fr)	DRAAF Bretagne MAPS Ouest 15 avenue de Cucillé 35047 Rennes cedex 9
Outremer	Départements d'outremer	Dominique PELISSIE (dominique.pelissie@agriculture.gouv.fr)	DRAAF Midi Pyrénées Languedoc- Roussillon MAPS Outremer-Cité administrative Bat E Bd Armand Duportal 31074 Toulouse cedex
Ile de France et International	Ile de France International	Jean-louis ROUSSEL (jean-louis.rousseau@agriculture.gouv.fr)	MAAF MAPS IFI 78, rue de Varenne 75 349 Paris 07 SP

(1) : Il est rappelé que l'IGAPS correspondant IPEF pour une interrégion est compétent pour tous les IPEF en poste dans le ressort territorial de l'inter-région, qu'il s'agisse d'agents affectés sur des postes relevant du MAA (y compris les établissements d'enseignement technique et supérieur), en détachement en collectivité territoriale ou dans un établissement public sous tutelle du MAA, ou affecté ou mis à disposition d'une autre administration de l'Etat (hors MTE).

En revanche, les IPEF ex-IGREF affectés sur des postes relevant du MTE dépendent du responsable de suivi et d'harmonisation de ce ministère (cf annexe IV). De la même façon, l'IGAPS chargé de l'Ile de France et de l'international a en charge le suivi et l'harmonisation des IPEF ex IGREF en poste dans toutes ces affectations, à l'exception de ceux en administration centrale du MTE ou mis à disposition d'instances internationales sur le budget du MTE.